



AVEC L'AAC, JE NE PRÉPARE PAS SEULEMENT LES ÉPREUVES DU PERMIS DE CONDUIRE.

Avec cet enseignement, j'approfondis les comportements qui me permettront de mieux prévoir les situations à risque. J'apprends à mon rythme, avec l'aide d'un accompagnateur qui me connaît bien et qui me permet d'acquérir une très forte expérience.

L'AAC EST ACCESSIBLE DES 15 ANS

Cette formation se déroule en 2 parties. Dans un premier temps, vous devez réaliser la **formation initiale (1)**, puis dans un second temps, vous pratiquerez la formation en **conduite accompagnée (2)**.

1) FORMATION INITIALE :

- Une **évaluation de départ** (1h) ;
- Une formation théorique pour la préparation au passage de « **l'examen du code** »
- Une formation pratique de **20h de conduite minimum** (13 heures pour les formations en **boîte automatique**).

2) CONDUITE ACCOMPAGNÉE :

- **Une fois l'épreuve du code obtenue et le niveau de conduite jugé satisfaisant** par l'enseignant, celui-ci délivre une attestation de fin de formation initiale (AFFI).
- Cette attestation est consignée dans le livret d'apprentissage. Elle devra être **remise à la compagnie d'assurance**, car elle est indispensable pour commencer la conduite accompagnée.
- La phase de conduite accompagnée débute par un rendez-vous préalable d'une durée minimale de 2h : **Il réunit l'élève**, installé au poste de conduite, **l'enseignant** à ses côtés et **l'accompagnateur** assis à l'arrière, afin de réaliser le « passage de relais » entre l'enseignant de la conduite et l'accompagnateur.
- À la fin de cette séance, un guide est remis à l'accompagnateur, dans lequel il trouvera les informations utiles à la formation du futur conducteur.
- Cette phase de conduite **dure 1 an au moins, sur 3 000 km au moins**, en compagnie d'un ou plusieurs accompagnateur(s).
- Au cours de cette phase, au moins 2 rendez-vous pédagogiques (au bout de 1000 et 3000km) sont réalisés. Ces rendez-vous servent à constater les progrès, apporter toute l'aide nécessaire pour encore progresser et prévoir le passage à l'examen du permis de conduire.

Dès 17 ans, si votre niveau est atteint, si vous vous sentez prêt à passer l'examen du permis de conduire, votre moniteur vous proposera une date d'examen.



LES AVANTAGES DE L'AAC



L'assurance

- **Avantages tarifaires des compagnies d'assurance** : surprime de la 1ère année diminuée de 50 % ; suppression de la surprime la 2e année si je n'ai occasionné aucun accident.

Une meilleure réussite

- L'examen intervient dès 17 ans, au terme d'une formation performante et après une année au moins de conduite accompagnée.
- Le taux de réussite à l'examen du permis de conduire est meilleur que celui correspondant à la formation classique : **75 % de réussite** contre 58 % pour la filière traditionnelle.

La durée du permis probatoire

- La période probatoire **est réduite à 2 ans**, au lieu de 3 pour les conducteurs issus de la formation traditionnelle.

Moins d'accidents

- L'apprentissage anticipé de la conduite garantit une meilleure sécurité.
- **4x moins d'accidents** que les conducteurs issus de la formation traditionnelle au cours des premières années de conduite.